



NOS TRANSPORTS PACA

LETTRE D'INFORMATION N°11 — FÉVRIER 2018

Actualité



Petites lignes en déshérence, ou trains sur-occupés ?

[Consultez l'article ...](#)



La Métropole Aix-Marseille-Provence renierait-elle sa parole ?

[Consultez l'article ...](#)

Lices, laissait augurer d'un débat contradictoire. Or de match, il n'y est point. Il faut dire que pour Toulon Var déplacements, l'organisateur de la matinée, la chose est entendue. Et depuis longtemps. Le tram l'emporte par KO. Michel Pierre et Maurice Francheschi se sont efforcés de le démontrer avec force études et documents chiffrés. Le rail n'aurait ainsi que des atouts : plus efficace, plus fluide, plus écologique...

En attendant l'enquête publique
Même l'argument financier, régulièrement avancé par les promoteurs du « super bus », est battu en brèche. C'est



Maurice Francheschi, président de Toulon Var déplacements (à gauche), et Michel Pierre ont animé la conférence samedi matin. (Photo Patrick Blanchard)

d'année a été reportée. L'occasion pour les « pro tram » de rappeler qu'avec de la volonté politique, un tram pourrait voir le jour beaucoup plus vite qu'un BHNS. Et l'ancien conseiller régional écologiste de préconiser l'organisation d'un grand débat public avec des défenseurs du BHNS. Dans la salle, des élus de dis-

Le BHNS est insuffisant pour la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée

[Consultez l'article ...](#)

Rendez-vous à ne pas manquer:

De la LOTI à la loi d'orientation des mobilités

Les faits marquants de ces dernières semaines dans les transports publics de la région :

- ⊕ le TER PACA concentre encore et toujours les remarques, plus ou moins virulentes, des usagers.
- ⊕ Les trains 'urbains' de court parcours (Aubagne - Marseille, Marseille - St-Antoine), bien que de moins en moins nombreux, sont aussi les plus touchés par les suppressions traduisant clairement un dédain de la Région et de son exploitant SNCF pour le service public ferroviaire en milieu urbain, alors même que le rapport Spinetta vient de confirmer la pertinence de ce mode pour les déplacements métropolitains
- ⊕ Les départs les plus matinaux sur la ligne Marseille – Toulon – Hyères / Les-Arcs subissent de fréquentes annulations liées notamment aux travaux nocturnes et à l'entretien déficient d'un matériel roulant pourtant récent. Cela s'accompagne d'une information inexistante ou non fiable des usagers, et desurcharges et de retards (jusqu'à 40 mn) des trains suivants.
- ⊕ Les trains de l'axe Marseille – Aix – Manosque moins nombreux depuis mi-décembre 2017, sont fréquemment bondés, tandis que les utilisateurs des haltes de Picon-Busserine, Ste-Marthe et St-Joseph-le-Castellas ont majoritairement déserté les trains et allongé leur temps de parcours par bus urbains.
- ⊕ Les trains reliant Marseille à Miramas et Avignon subissent toujours d'importantes surcharges et des retards quasi-systématiques de 10 à 30 mn, tandis que ceux reliant directement Toulon à Miramas et Avignon subissent des retards allant jusqu'à 1h30, caricaturant le désintérêt porté à la notion de RER qui fait pourtant ses preuves à Nice (40 % des déplacements de/vers Monaco *via* Nice se font en train) et à Paris (1,2 million de voyageurs quotidiens sur la ligne A du RER).

Le détail de vos contributions est adressé à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à la SNCF afin de susciter un redressement de la situation.

Continuez à alimenter notre appli NOS TRANSPORTS PACA !

Merci d'avance.

L'équipe de NOSTERPACA

De la LOTI à la loi d'orientation des mobilités

Invitation

A une table ronde sur le contenu de cette loi

Date : Lundi 26 mars de 18h00 à 21h00

Lieu : EMD, Ecole de Management, à proximité de la gare de Marseille Saint Charles

[Inscrivez-vous maintenant !](#)

Ils interviendront dans cette table ronde :



Jean Marc Zulesi, député des Bouches du Rhône

En octobre 2017, il est chargé de présider les ateliers de l'innovation dans le cadre des assises de la mobilité qui devrait déboucher sur une loi d'orientation des mobilités en 2018.

En novembre 2017, il est nommé aux conseils d'administration du Fond pour le développement de l'intermodalité dans les transports et du Haut comité du système de transport ferroviaire



Jean Pierre Serrus, Vice-Président de la Métropole AMP

Il est délégué aux transports et aux infrastructures de la Métropole, Maire de la Roque d'Anthéron



Claude Steinmetz, Directeur ferroviaire France de Transdev

Il est également le président de Transdev Aéroport Liaisons (CDGVAL) et de la Société générale de chemins de fer et de transports automobiles (CFTA). Il assure la présidence de l'Association française du rail (AFRA).



Christophe Cortembert, Président de l'association Cap au Nord Entreprendre

250 entreprises adhérentes

<http://www.capaunord.fr/>



Gilles Marcel, Président de NOSTER PACA

Il est également Président de France Nature Environnement PACA qui fédère 250 associations représentant 15 000 adhérents

NOSTER PACA est la principale association d'usagers sur la région. Le réseau associatif a mis à la disposition des usagers une application <http://nos-transports-paca.fr/#/>



Jean Yves Petit, Président de RAMDAM

Coordination de 6 associations (ADAVA, pays d'Aix, Action Vélo, pays d'Aubagne, LVDE, pays d'Istres et Martigues, APROVEL, pays salonnais, CVV et Vélo Sapiens, Marseille). Ce réseau associatif agit en faveur des modes de transports alternatifs dont le vélo. Travaille sur un réseau cyclable métropolitain

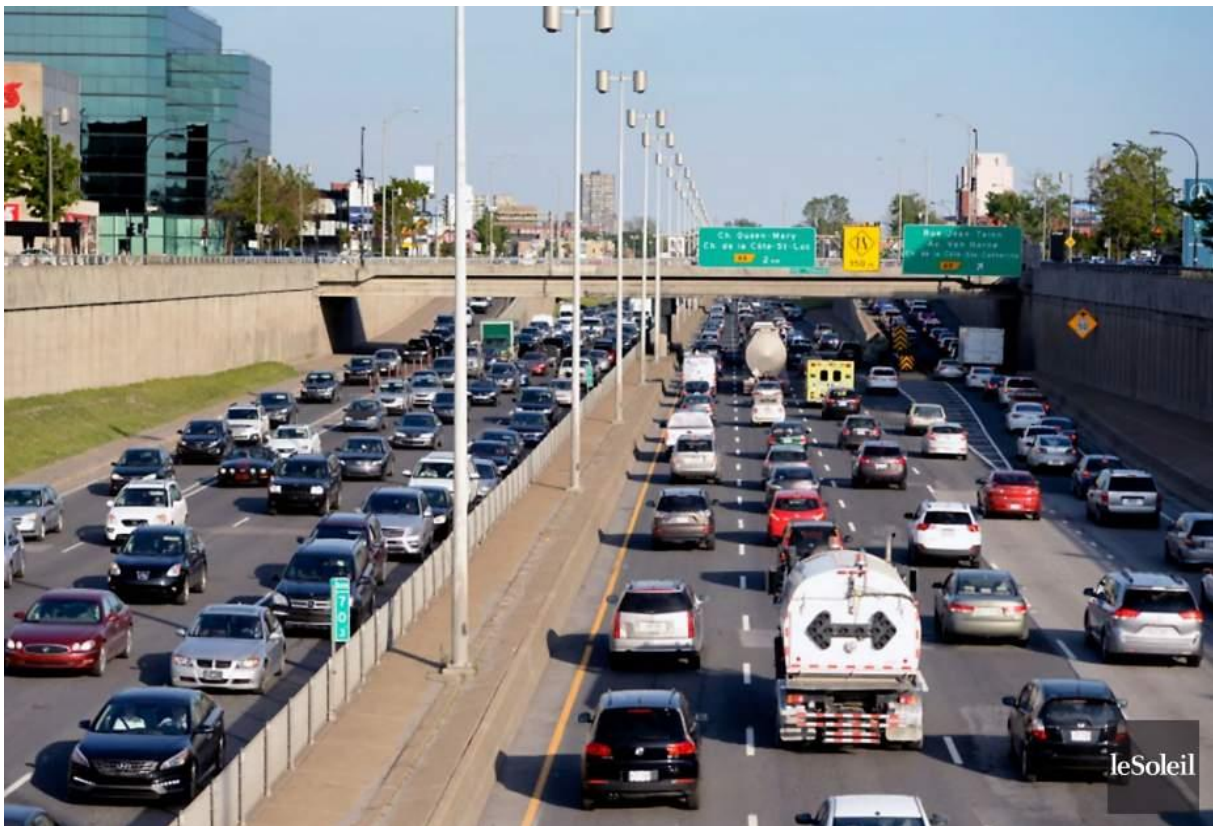
Il est membre du CESER PACA, président de la commission développement soutenable, environnement, climat, énergie.

Cette table ronde sera animée par :



Gilles Dansart, journaliste, spécialiste des transports

Fondateur / Directeur de Mobilettre <http://www.mobilettre.com/>



La **Loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI)**, est la loi fondamentale d'organisation des **services publics** de transport en **France**. Elle est publiée le 30 décembre 1982. Elle affirme un droit au transport devant permettre de se déplacer « dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité et de prix ainsi que de coûts pour la collectivité ». Elle a été recodifiée dans le code des transports en décembre 2010.

La LOTI clarifie également les relations entre **autorités organisatrices** et opérateurs en imposant la passation d'un contrat entre les deux parties. La recherche du meilleur coût pour l'autorité organisatrice et ce principe de conventionnement ont préparé le terrain pour l'application en 1993 de la « **Loi Sapin** ».

- En quoi la LOTI ne répond plus aux enjeux de mobilités actuelles mais également aux enjeux climatiques, environnementaux, économiques et de financement ?

- *Avec la publication des rapports du Conseil d'Orientation des Infrastructures et de M. Spinetta, que doit contenir la prochaine **Loi d'Orientation des Mobilités** (mais aussi la loi de finances) pour, à l'image de notre territoire métropolitain et régional, apporter des solutions aux questions et aux attentes ?*

Inscrivez-vous maintenant !